

ANNEXE 3 – Schéma présentant le fonctionnement cible

MONTANTS GARANTIS SUIVIS PAR LE CRÉDIT DES DETTES NÉES

DELTA

ISOPE

Partie report de paiement (ex-crédit d'enlèvement) :

- douane un temps
- douane deux temps
- douane inscription dans les écritures du déclarant (IED)
- enlèvement huiles minérales
- redevances et taxes diverses perçues hors Delta (*)

Partie dettes nées non exigibles :

- contingents tarifaires critiques
- autres mesures de politique commerciale
- régimes particuliers en exonération partielle de droits
- report de présentation de données / de documents
- soumissions de mainlevée 244 (hors Delta)
- autres

Partie immobilisations :

- garantie du sursis de paiement (contestation d'AMR) (*)
- facilités de paiement octroyées par la recette (*)

(*) Mouvements intégrés par les recettes

MONTANTS DE DETTES SUSCEPTIBLES DE NAÎTRE SUIVIS PAR L'OPÉRATEUR PAR LA TENUE D'ÉCRITURES EN COMPTABILITÉ-MATIÈRES

Régimes particuliers

(hors AT et DP en exonération partielle) :

- entrepôt douanier
- perfectionnement actif
- admission temporaire en exonération totale de droits
- destination particulière en exonération totale de droits

Dépôt temporaire :

- Installations de stockage temporaire (IST)
- Lieu agréé pour le dépôt temporaire (LADT)

Opérations diverses :

- Régime de travail supplémentaire (RTS)
- Preuve d'arrivée à destination (produits explosifs)

Immobilisations :

- Activités huiles minérales
- Activités contributions indirectes